

DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86-114
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
AMENAGEMENT DU GARDEN
ECHANGE DE TERRAINS
C. M. BOSSAN.

DATE DE CONVOCATION

7 NOVEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

7 NOVEMBRE 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 32

VOTE : POUR

CONTRE

ABSTENTION

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le dix sept Novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU -
CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - REVOLAT -
ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. FABER
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT - Mme CENAC par Mme BUCHET -
M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. POTENNEC par Mme DE GAYE
M. MOST par M. Le Député-Maire
ABSENT-EXCUSE : M. LAPERCHE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

Par convention adressée le 30 Mai 1986, M. BOSSAN a donné
son accord pour procéder par voie d'échange à la rectification
des limites de son terrain permettant ainsi la réalisation
des courts couverts prévus dans le cadre de l'aménagement du
Garden.

REG. A LA SUIV. INTERCOMM.
ROCHEFORT, 12

-1. DEC. 1986

APPLICATION LOI N° 86-221
du 2-3-1986



Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre Mm. les Membres présents,
PR EXTRAJTI CONFORME
En le Député-Maire
L'Adjoint Délégué

[Handwritten signature]

- d'inscrire la dépense correspondante au Budget en cours lors de la signature de la vente.
- que la transaction sera effectuée par acte administratif après établissement d'un document d'arpentage par M. L'ANXIE Géomètre-Expert.
- de prendre en charge les frais et honoraires du Géomètre,
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la transaction, tendant à céder à M. ROSSAN un terrain de 510m² liné de la parcelle cadastrée AC 223 en échange d'un terrain de 335m² liné de la parcelle cadastrée AC 120.

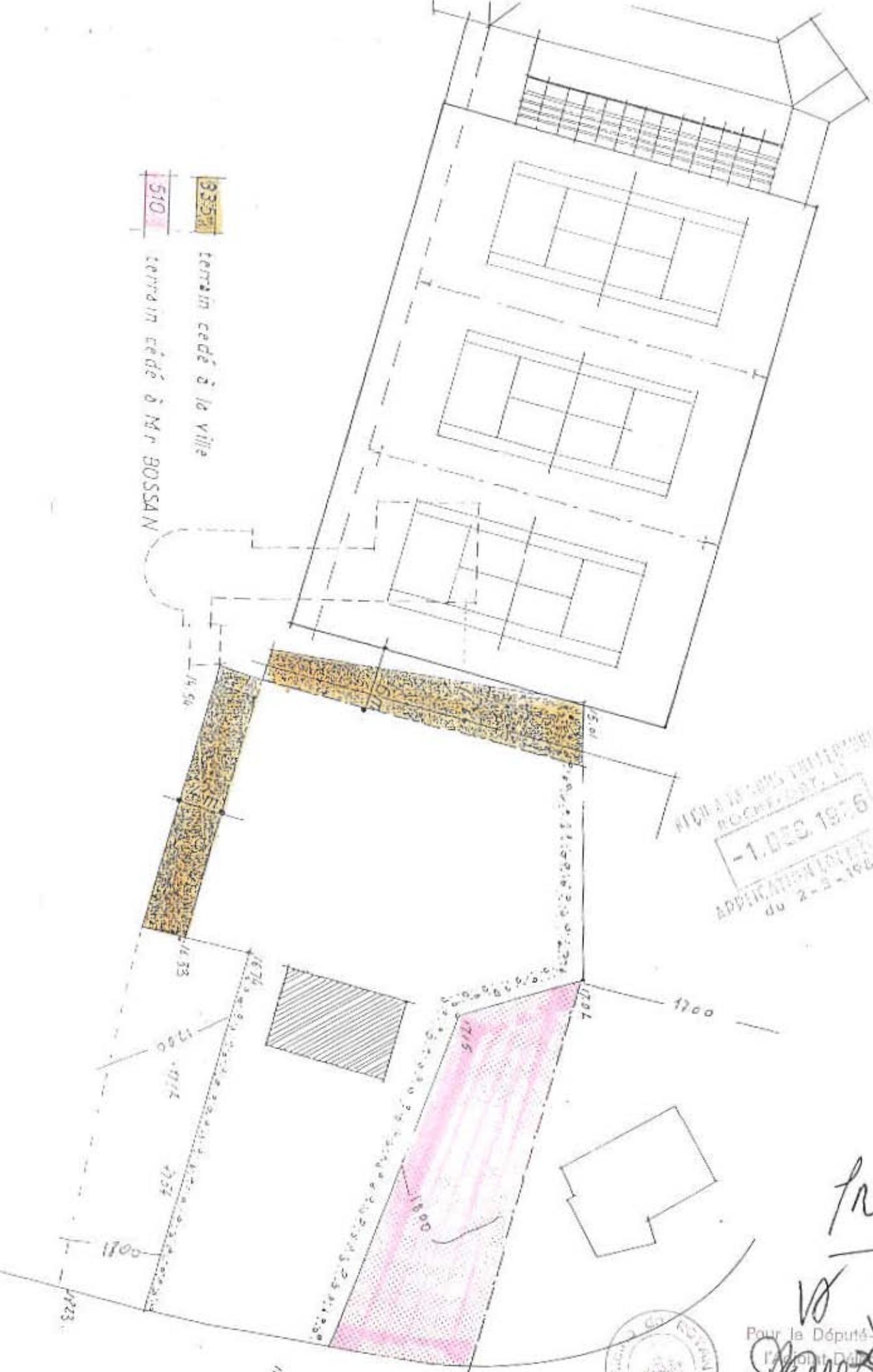
DECISE :

Ont l'exposé de M. le Rapporteur,
Vu la convention signée par M. ROSSAN et vu le plan annexé,
Considérant que ces échanges conditionnent la réalisation des cours couverts d'une part et améliorent la forme des parcelles d'autre part,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est prévu dans cette convention que la Ville s'engage à céder à M. ROSSAN une surface de terrain de 510m² liné de la parcelle cadastrée AC 223 telle que figurée en rose au plan ci-joint. En contrepartie M. ROSSAN s'engage à céder à la Ville une parcelle de 335m² liné du terrain AC 120 telle que figurée en jaune au plan ci-joint.

3357 terrain cédé à la ville
510 terrain cédé à Mr BOSSAN



HIGHWAYS DEPARTMENT
 NO. 1000 1976
 -1. DEC. 1976
 APPLICATION IN PLAN 2213
 du 2-3-1962



Pour le Député-Maire
 l'adjoint Délégué:
[Signature]

ETAT PARCELLAIRE

ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. BOSSAN

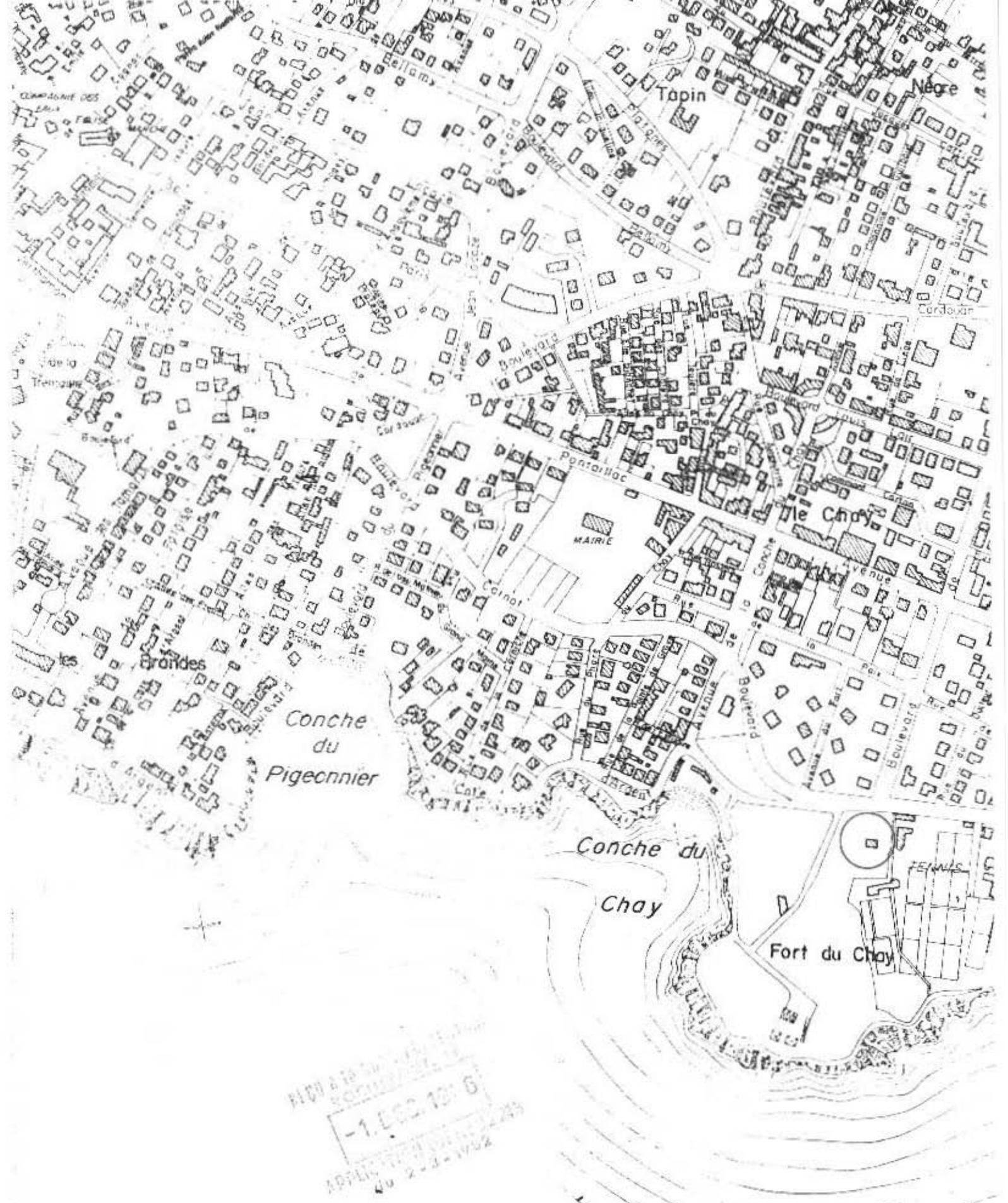
INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
AE	223	Bd Carnot	510m ²	VILLE DE ROJAN
AE	120	Bd Carnot	335m ²	M. BOSSAN 45 BD GOUVION ST-CYR 75017 PARIS

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT
- 1. DEC. 1966
APPLICATION LOI N° 319
du 2-3-1962



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

[Signature]



NOV 1942
 SCHNEIDER
 -1.500.107.6
 APPLICATION N° 12245
 du 2-1-1942

O C É A N

Pour le Délégué-Maire
l'Adjoint-Délégué:



[Handwritten signature]

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
- 1. DEC. 1986
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

C O N V E N T I O N
=====

Entre : Monsieur J.N. LIPKOWSKI, député-Maire de ROYAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du amexée aux présentes,

D'UNE PART

Et : Monsieur Jacques BOSSAN, demurant 45 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr à 75017 - PARIS

D'AUTRE PART

IL A TOUT D'ABORD ETE RAPPELE :

Monsieur BOSSAN est propriétaire d'une propriété sise à ROYAN, Boulevard Carnot, d'une superficie de 2050 m2, cadastrée AE 120. Le plan d'occupation des sols en cours de révision en prévoit le classement en zone UEC avec un C.O.S. de 0.7.

Cette propriété jouxte au Sud un terrain appartenant à la ville de ROYAN et sur lequel celle-ci désire édifier des équipements sportifs.

Par ailleurs, la ville est également propriétaire d'une bande de terrain de 510 m2 qui jouxte la propriété de Monsieur BOSSAN en bordure du Boulevard Carnot.

Il est nécessaire pour la ville d'acquérir une partie de la propriété de Monsieur BOSSAN pour permettre l'extension de ses installations sportives.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Article 1er.

La Ville de ROYAN s'engage à céder à Monsieur BOSSAN une parcelle de terrain d'une surface de 510 m2 tirée de la parcelle cadastrée AE n° 223, telle que figurée en gris clair au plan ci-joint.

1/3 10

.../...

Article 2.

En contre-partie, Monsieur Jacques BOSSAN s'engage à céder à la ville de ROYAN deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 335 m², extraites de la parcelle cadastrée AE n° 120 telles que figurant en gris foncé au plan joint.

Article 3.

L'échange aura lieu sans soulte et les frais d'établissement d'actes et de plans de bornage seront intégralement pris en charge par la ville ROYAN.

Article 4.

Le présent accord prendra effet après la publication du plan d'occupation des sols en cours de révision classant le terrain cadastré AE 120 en zone U.E.C. (C.O.S. 0.7).

Fait à **30 MAI 1986**

Le

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint,
J.P. FABER.

J. BOSSAN




335
terrain cédé à la ville

510
terrain cédé à Mr BOSSAN

